BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 430

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

537 959 751 RCS Quimper.
OLB BIS.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 86500.00 EUR.
Adresse : 25, Boulevard Amiral De Kerguelen, 29000 Quimper.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : VISION EXPANSION, Société à responsabilité limitée, Capital social : 144.710 euros, Siège social : Villa Tal Ar Moor, 33, rue du Poulquer 29950 BENODET - 442 426 458 RCS QUIMPER et OLB BIS Société à responsabilité limitée Capital social : 86.500 €uros Siège social : 25, Boulevard de Kerguelen 29000 QUIMPER - 537 959 751 RCS QUIMPER. AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE OLB BIS PAR LA SOCIETE VISION EXPANSION : Evaluation de l'actif et du passif de la société OLB BIS dont la transmission à la société VISION EXPANSION est prévue : Montant de l'actif : 1.468 euros ; Montant du passif : 2.962 euros. Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société OLB BIS à la société VISION EXPANSION s'élève donc à 218.506 euros. Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société VISION EXPANSION détient à ce jour la totalité des parts représentant l'intégralité du capital de la société OLB BIS et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des parts de la société OLB BIS contre des parts de la société VISION EXPANSION. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts de la société VISION EXPANSION et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. La différence entre l'actif net transféré par la société OLB BIS qui est fixé à 218.506 euros et la valeur nette comptable des parts de ladite société détenues par la société VISION EXPANSION, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société VISION EXPANSION, qui s'élève à 69.224 euros, représente un boni de fusion. Le projet de fusion établi le 22/09/2026 a été déposé le 24/09/2026, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de QUIMPER..